

RETRAITÉ·ES, CONTINUITÉ DE LA VIE SYNDICALE

MALGRÉ LES PROVOCATIONS ET LES RÉPRESSIONS, LA LUTTE CONTINUE AVEC COURAGE, DÉTERMINATION ET LA RAGE DE VAINCRE !

Le 2 mars, ce quinzième samedi, par dizaines de milliers, les Gilets Jaunes ont manifesté dans tout le pays. Le gouvernement déchaîne contre eux-elles une répression policière et judiciaire, selon un droit d'exception ; il se déverse en calomnies.

Le président Macron fait son show devant un public trié par les préfet-es, en diffusion non-stop sur les chaînes d'infos TV ; une autocébration dans l'enfumage du « grand débat national », lequel n'a qu'un objectif : légitimer sa politique de casse sociale.

« La CGT n'a pas à participer à cet enfumage à quelque niveau que ce soit. » (Déclaration de la Commission Exécutive de l'Union fédérale des retraités-es de la FERC CGT, le 16 janvier 2019).

Chaque samedi, depuis le 17 novembre 2018, lors des manifestations, les forces de l'ordre se livrent à un usage massif d'armes dites non létales : LBD et grenades diverses, gaz lacrymogènes, canons à eau, matraquages systématiques, avec des nasses qui se transforment « en vastes gardes à vue à ciel ouvert » (France info). Jamais, depuis 1968, des manifestations n'avaient provoqué autant de victimes (blessures et mutilations). L'objectif à peine déguisé est d'instituer un climat de peur et ainsi intimider celles et ceux qui persistent à relever la tête.

Outre ces violences d'État, ce gouvernement réinvente un arsenal judiciaire et répressif pour criminaliser toute contestation sociale : par la loi dite « anti-casseur », ou lors des vagues de « procès » avec multiples comparutions immédiates et condamnations.

L'État macroniste refuse d'entendre les légitimes revendications des travailleur-ses et d'y répondre. Il use encore et encore de la morgue, de l'arrogance, de la peur, de la désinformation, pour discréditer et marginaliser le mouvement social et ne répond aux besoins de vie dans les territoires

que par des mesures technocratiques déconnectées des astreintes de la vie rurale.

Un véritable climat de lynchage politique et médiatique se met en place via les chaînes d'info et d'État, ainsi que par les réseaux sociaux.



Ce gouvernement, par la répression d'État qu'il a mis en œuvre, est responsable de milliers de blessé-es, de centaines de mutilé-es.

Ce même gouvernement entend faire passer une loi liberticide contre le droit de manifester collectivement pour exprimer des opinions et des revendications, projet dénoncé dès le 9 janvier par le Bureau de l'UFR de la FERC CGT :

« Après l'inscription dans la loi commune des dispositions de l'état d'urgence, il s'agirait de créer des fichiers de manifestant-es potentiels, de légitimer des arrestations préventives, etc.

Il s'agit de restreindre encore davantage les libertés fondamentales pour interdire à la jeunesse et aux travailleur-ses - actif-ves et retraité-es - d'exercer leur droit à manifester.

Le bureau de l'UFR de la FERC CGT exige le retrait de ces projets liberticides. »

Alain BARBIER
secrétaire général de l'UFR FERC

CONFÉRENCE NATIONALE DE L'UFR DE LA FERC

24 au 26 septembre 2019 à Montreuil Salle Pierre Judith RB4

Selon nos statuts, la Conférence est constituée par les représentant-es mandatés des sections syndicales.

Les membres de la CE y participent de droit.

Les votes se font à la majorité des voix des présent-es.

Chaque section syndicale a un nombre de représentant-es calculé sur la base des cotisations.

Les délégué-es consultatifs (CE sortante) de droit à la conférence ne peuvent pas participer aux votes.

La Conférence nationale

- définit l'orientation de l'UFR FERC CGT,

- a le pouvoir de modifier les statuts,

- élit la commission exécutive.